

**DEBAT  
D'ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES  
2018**



*Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et pour les groupements concernés. Il doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.*

*C'est l'occasion, pour les conseillers communautaires, d'examiner l'évolution du budget intercommunal, de définir sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de sa communication financière.*

*Le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Cependant, il rassemble des éléments d'information susceptibles de vous aider dans la préparation du budget primitif dont le vote est fixé au mercredi 11 avril 2018. Par ailleurs, la loi NOTRe fait désormais obligation à notre EPCI de transmettre les éléments du DOB à chaque commune membre, c'est pourquoi un exemplaire de ce document sera adressé à chaque mairie.*

*Pour cette année, le budget communautaire doit être conçu en intégrant dans notre réflexion diverses données :*

- ↳ *En 1<sup>er</sup> lieu, l'enracinement progressif de la fiscalité professionnelle unique de notre Communauté de communes et le dynamisme associée de certaines recettes comme par exemple la CVAE (+ 66 595 €) ou la CFE (+43 843 €) soit un gain prévisionnel total de fiscalité de 125 535 €,*
- ↳ *En 2<sup>ème</sup> lieu, la revalorisation des valeurs locatives foncières à + 1,24 % qui génère une recette supplémentaire de 125 535 €*
- ↳ *En 3<sup>ème</sup> lieu, la migration progressive du système de baisse généralisée de baisse des dotations vers une contractualisation avec un objectif quantifié de dépenses pour les collectivités les plus importantes. La Communauté de communes n'étant pas concernée, ses dotations seront stabilisées voire vont augmenter,*
- ↳ *En 4<sup>ème</sup> lieu, la reconnaissance du droit au bénéfice d'une dotation bonifiée qui offre une recette complémentaire de 284 298 € pour l'année 2018,*
- ↳ *En 5<sup>ème</sup> lieu, la baisse de certaines dotations spécifiques comme la DCRTP (-10% soit 8 595 € en moins) ou la suppression de la DUCSTP (- 2 555 €),*
- ↳ *En 6<sup>ème</sup> lieu, la diminution de la participation du budget général au budget des ordures ménagères soit une économie de 200 000 €,*
- ↳ *En 7<sup>ème</sup> lieu, le rétablissement du jour de carence,*
- ↳ *En 8<sup>ème</sup> lieu, le report des mesures 2018 du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations à l'année 2019.*

*L'année 2018 est aussi marquée par la finalisation de certains transferts de compétences (développement économique, promotion du tourisme) et la mise en œuvre des réformes territoriales actuelles (GEMAPI) et futures (eau, assainissement).*

*Aussi, même si ces indicateurs sont le signe d'une nécessaire modération à observer pour l'action publique, la Communauté de communes, à l'instar de toutes les collectivités locales, doit se projeter dans l'avenir et poser dès 2018 les bases pérennes de son développement futur.*

**Le Président**  
**Didier REVEAU**  
Conseiller régional

# LE BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2017

## EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	10 816 805,31 €
Recettes	<u>10 683 807,53 €</u>
Résultat de l'exercice 2017	- 132 997,78 €
Résultat N-1	<u>2 720 803,71 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/17	2 587 805,93 €

Pour mémoire : le virement à la section d'investissement inscrit au budget était de 1 909 867 €.

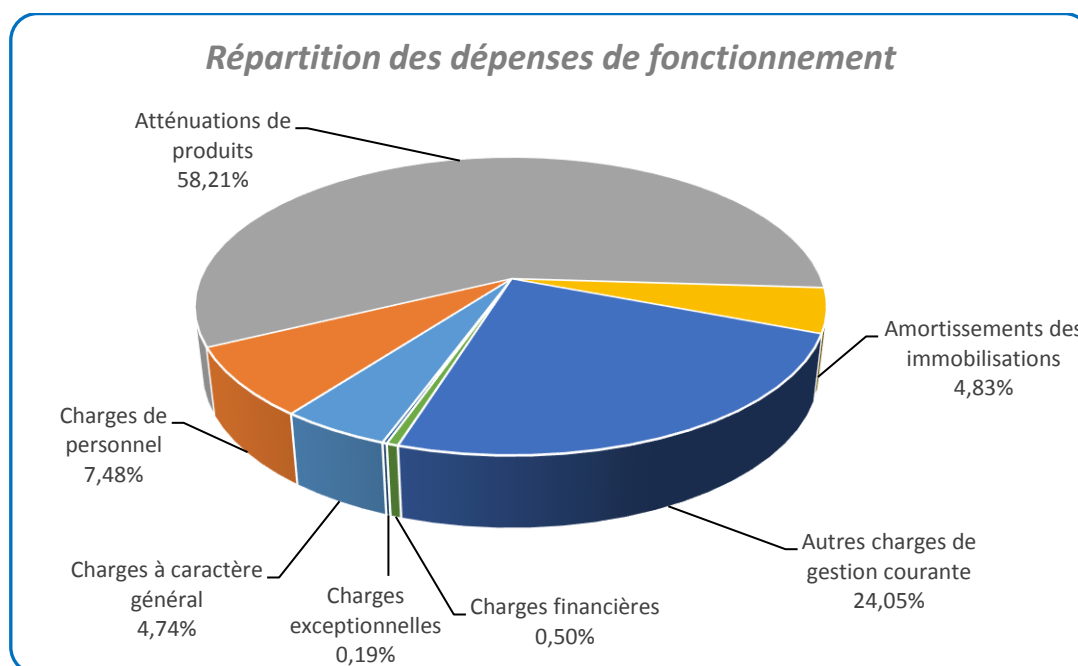
#### LES DEPENSES

		BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	763 784,00 €	513 101,14 €	250 682,86 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	841 081,00 €	808 774,64 €	32 306,36 €
chapitre D 014	Atténuations de produits	6 304 727,00 €	6 296 051,00 €	8 676,00 €
chapitre D 022	Dépenses imprévues	140 000,00 €		140 000,00 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	1 909 867,00 €		1 909 867,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre sections	413 986,00 €	522 119,08 €	-108 133,08 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	2 721 937,00 €	2 601 190,37 €	120 746,63 €
chapitre D 66	Charges financières	59 580,00 €	54 485,40 €	5 094,60 €
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	62 228,00 €	21 083,68 €	41 144,32 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>13 217 190,00 €</b>	<b>10 816 805,31 €</b>	<b>2 400 384,69 €</b>

#### LES RECETTES

		BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	2 720 803,00 €		-0,71 €
chapitre R 013	Atténuations de charges	26 000,00 €	27 504,49 €	-1 504,49 €
chapitre R 042	Opérations d'ordre entre sections	40 772,00 €	33 331,14 €	7 440,86 €
chapitre R 70	Produits des services et du domaine	260 488,00 €	221 439,93 €	39 048,07 €
chapitre R 73	Impôts et taxes	8 495 569,00 €	8 612 085,49 €	-116 516,49 €
chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	1 592 852,00 €	1 542 184,71 €	50 667,29 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	80 206,00 €	87 573,91 €	-7 367,91 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	500,00 €	159 687,86 €	-159 187,86 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>13 217 190,00 €</b>	<b>10 683 807,53 €</b>	<b>-187 421,24 €</b>

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



### EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Charges à caractère général	315 544 €	277 945 €	395 206 €	513 101 €	↗ 29,83%
Charges de personnel	397 776 €	546 189 €	707 811 €	808 775 €	↗ 14,26%
Atténuations de produits			481 796 €	6 296 051 €	↗ 1206,79%
Autres charges de gestion courante	1 642 438 €	1 618 994 €	1 615 872 €	2 601 190 €	↗ 60,98%
Intérêts de la dette	78 703 €	67 783 €	57 623 €	54 485 €	↘ -5,44%
Autres dépenses	143 €	1 974 €		21 084 €	

A l'exception des charges financières, les dépenses réelles de fonctionnement ont toutes augmenté au cours de l'exercice 2017.

Le chapitre D 014 – Atténuations de produits est le principal poste de dépenses de fonctionnement avec un montant total de 6 296 051 €. Ce poste connaît une croissance exponentielle entre 2016 et 2017 du fait de la mise en place de la fiscalité professionnelle unique.

Ce chapitre comprend :

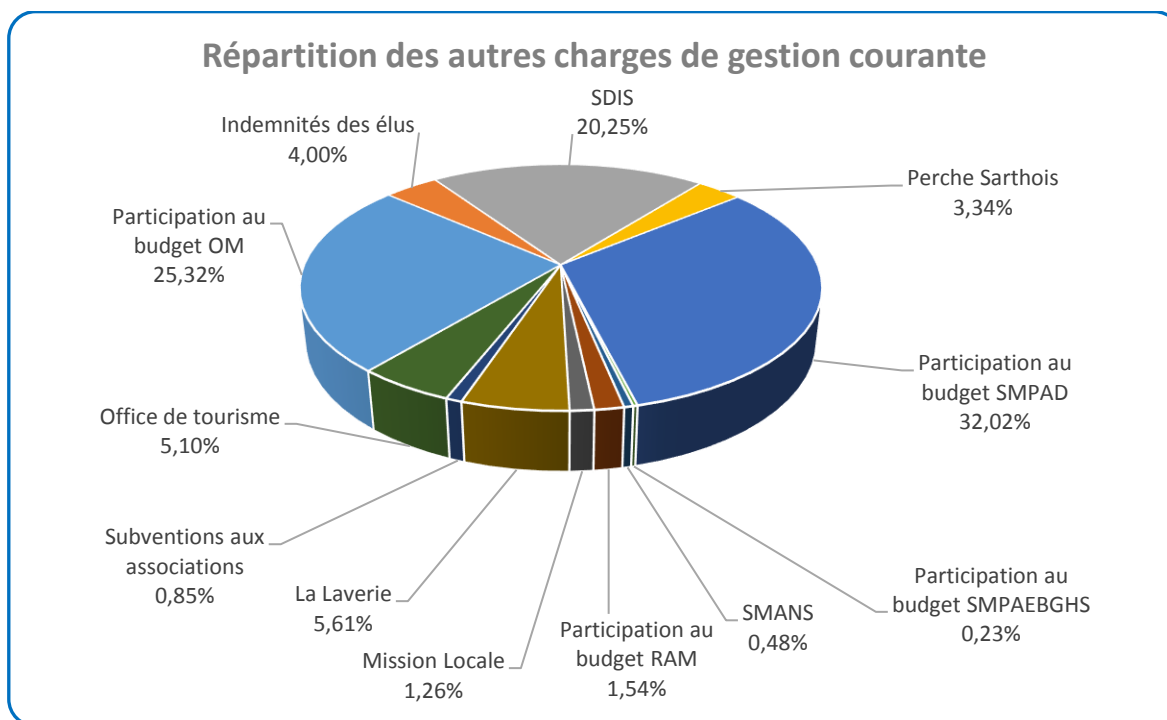
- le versement des attributions de compensation aux communes pour un montant de 6 134 171 €,
- le reversement du FPIC pour 159 842 €,
- ainsi que le dégrèvement de taxe foncière pour les jeunes agriculteurs pour 2 038 €.

Le second poste de dépenses correspond au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante qui comprend l'ensemble des participations et subventions versées par l'EPCI à divers organismes du fait de ses compétences obligatoires ou non telles que :

- Participation au budget SMPAD : 833 030,39 €,
- Participation du budget général au budget annexe Ordures Ménagères pour 658 710 €,
- Subvention au SDIS : 526 772 €,
- Subvention au Centre culturel de La Laverie : 146 000 €,
- Participation à l'Office de Tourisme de La Ferté-Bernard pour 126 612 € et à l'association des Amis de l'Abbaye de Tuffé pour 6 000 €,
- Participation au Syndicat mixte du Pays du Perche Sarthois : 86 775 €,
- Participation du budget général au budget annexe RAM pour 40 000 €,

- Subvention à la Mission Locale : 32 653,50 €,
- Subvention à la Biennale de la Céramique pour 12 500 €,
- Participation au Syndicat mixte d'Aménagement Numérique de la Sarthe : 12 401,20 €,
- Participation au budget SMPAEBGHS : 5 897,56 €,
- Subvention Lesiour Soulbieu : 400 €,
- Diverses participations (CAUE, Association des Communautés de France, Association des Maires, Initiative Sarthe, ...).

Il comprend également les indemnités des élus pour un montant global de 104 157,56 € (charges comprises).



La majorité des participations a connu une hausse en 2017 du fait de l'augmentation des populations de référence dans le cadre de l'élargissement du périmètre de l'Huisne Sarthoise. Par ailleurs, la participation du budget général au budget du SMPAD est conséquente du fait des charges liées à la renégociation de l'emprunt toxique du SMPAD.

Le troisième poste de dépenses correspond aux charges de personnel qui comprennent la rémunération et les charges salariales pour les fonctionnaires ainsi que les contractuels. Les dépenses de personnel représentent 7,48 % des dépenses de fonctionnement.

L'augmentation constatée entre 2016 et 2017 (+ 14 %) est liée :

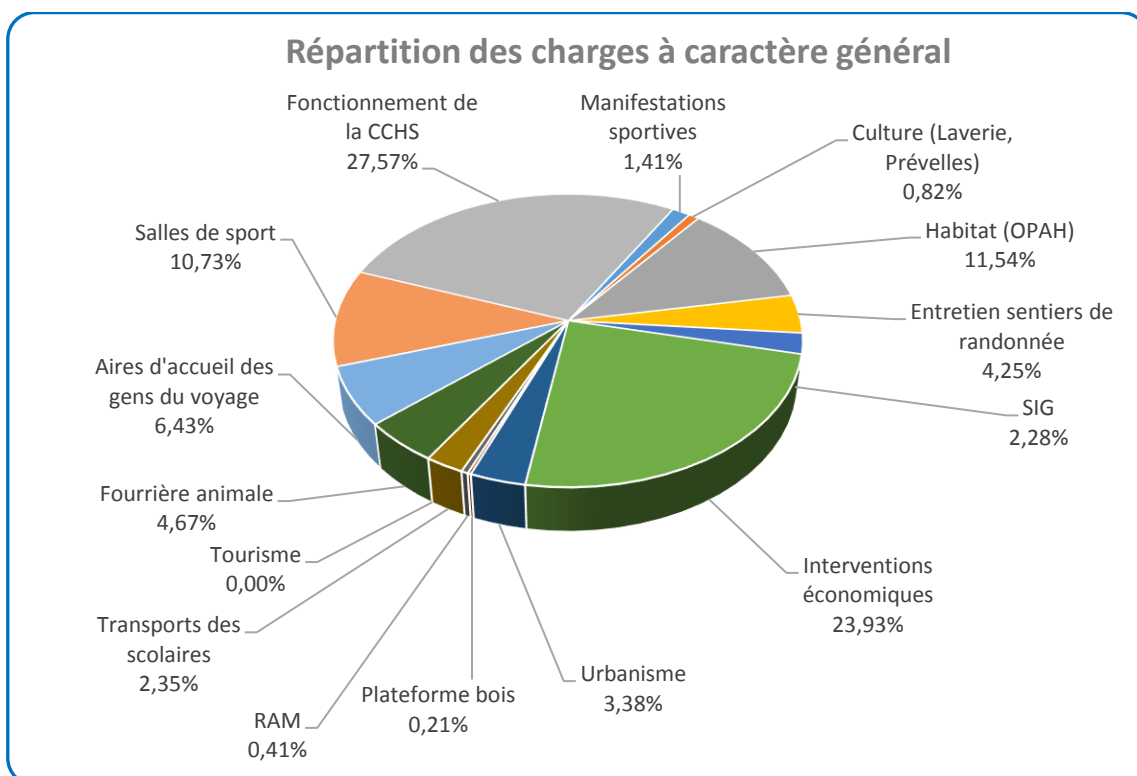
- à la montée en charge du service d'instruction avec le recrutement d'un 4<sup>ème</sup> instructeur en avril 2017,
- à la présence sur une année pleine du 3<sup>ème</sup> instructeur recruté en juillet 2016 et de l'assistante comptabilité finances recruté en septembre 2016,
- au recours à une archiviste pendant 5 mois,
- au recours à un agent contractuel pour une durée de 3 mois dans le cadre du balisage des sentiers de randonnée.

Le chapitre D 042 – Opérations d'ordre entre sections enregistre cette année :

- les amortissements des immobilisations qui sont des dotations aux amortissements pour les immobilisations ce qui correspond à une réserve pour le renouvellement de ces biens,
- la sortie du patrimoine de 3 terrains suite à leurs cessions.

Le chapitre D011 - Charges à caractère général comprend essentiellement les frais de fonctionnement de la Communauté de communes pour le siège, pour l'exercice des diverses compétences statutaires ainsi que pour les différentes manifestations... Ce chapitre a connu une hausse significative (environ 117 900 € par rapport à

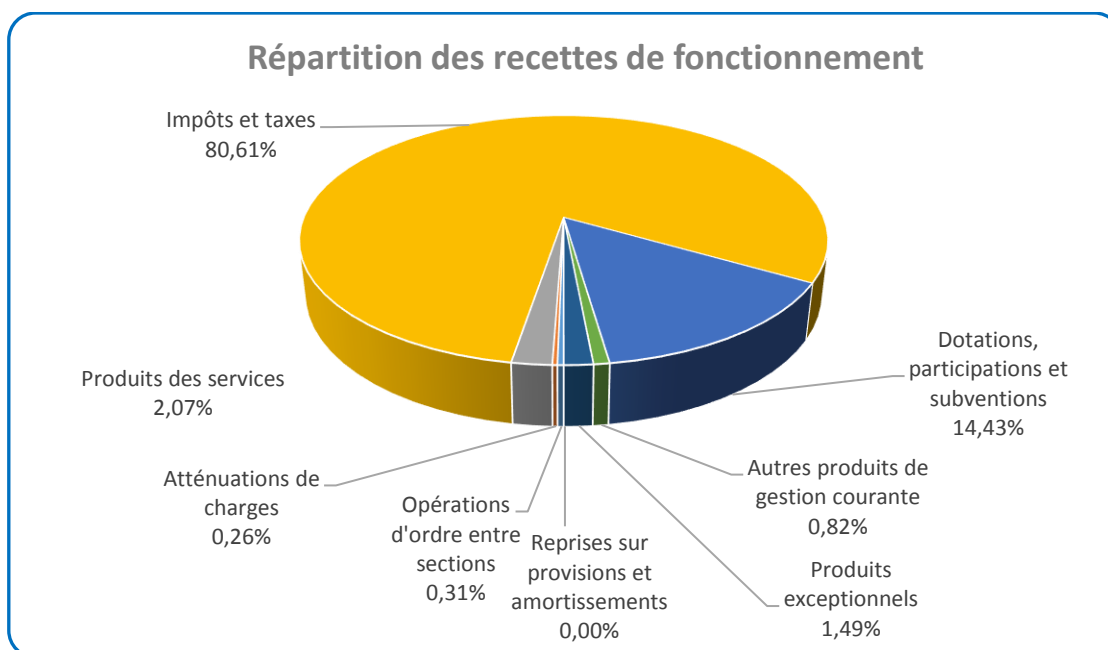
2016) et s'élève à 513 101,14 €. Cette augmentation est due notamment aux frais liés aux études dans le cadre des prises de compétence tourisme et développement économique, aux loyers du Gaillon versés à la SECOS ainsi qu'au suivi de l'OPAH par le cabinet INHARI.



Le chapitre D66 - Charges financières comprend les intérêts de la dette ainsi que les ICNE. Ce poste a continué à décroître en 2017.

Quant au chapitre D67 – Charges exceptionnelles, il enregistre une écriture de régularisation lié à une mauvaise imputation de 2016.

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Impôts et taxes	3 060 727 €	3 068 087 €	3 102 206 €	8 612 085 €	↗ 177,61%
Dotations et participations	748 242 €	635 435 €	558 640 €	1 542 185 €	↗ 176,06%
Produits des services	46 528 €	93 508 €	185 463 €	221 440 €	↗ 19,40%
Autres produits de gestion courante	45 800 €	45 453 €	37 442 €	87 574 €	↗ 133,89%
Produits exceptionnels	8 519 €	102 589 €	955 €	159 688 €	

Les impôts et taxes (chapitre R 73) représentent plus de 80 % des ressources de la CCHS.

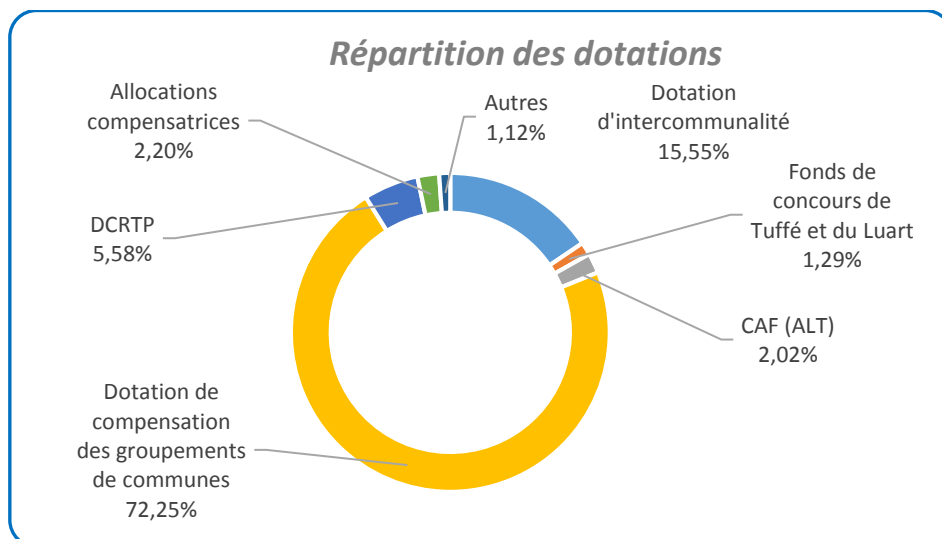
Ils se décomposent de la façon suivante :

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : .....	120 344 €	} Extrait du RC - 1386
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties : .....	47 077 €	
Taxe foncière sur les propriétés bâties : .....	782 431 €	
Taxe d'habitation : .....	1 048 948 €	
CFE : .....	3 535 721 €	
Rôles supplémentaires : .....	11 667 €	
↪ Compte 73111 – Contributions directes :	5 536 198 €	
↪ Compte 73112 – Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises :	2 255 787 €	
↪ Compte 73113 – Taxes sur les surfaces commerciales :	452 068 €	
↪ Compte 73114 – Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau :	211 986 €	
↪ Compte 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés :	7 427 €	
↪ Compte 73221 – FNGIR :	102 020 €	
↪ Compte 732223 – FPIC - Reversement :	40 848 €	
	<b>8 606 334 €</b>	

Dans ce chapitre, figurent également les taxes de séjour du 1<sup>er</sup> semestre 2017 collectées auprès des hébergeurs du territoire pour un montant de 5 516,50 € ainsi que la taxe sur les produits de jeux relatif à l'hippodrome de Montmirail d'un montant de 234,99 €.

Les dotations, subventions et participations (chapitre R 74) représentent l'autre ressource essentielle de la Communauté de communes à savoir :

- la dotation d'intercommunalité :	239 747,00 €
- la dotation de compensation des groupements de communes :	1 113 948,00 €
- la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) :	85 995,00 €
- les allocations compensatrices :	31 607,00 €
- la Dotation Unique des Compensations spécifiques à la TP :	2 555,00 €
- l'Allocation Logement Temporaire versée par la CAF pour les aires d'accueil :	31 169,44 €
- la participation des communes du Luart et de Tuffé Val de la Chéronne pour les salles de sports :	19 890,69 €
- la subvention de l'Etat pour le suivi-animation de l'OPAH	16 800,00 €
- le FCTVA au titre des dépenses de fonctionnement	472,58 €.



Les produits des services et de la gestion courante (chapitres R 70 et R 75) représentent 2,89 % des recettes de la CCHS. Ces recettes proviennent notamment :

- des revenus des immeubles : 84 109,39 €,
- des séjours des gens du voyage sur les 2 aires d'accueil : 16 682,93 €,
- des mises à disposition de personnel auprès des communes et du Centre Culturel de La Laverie : 12 340,82 €,
- du remboursement des frais de personnel, des dépenses courantes et des investissements par les budgets annexes RAM et urbanisme : 188 234,74 €,
- de la refacturation des transports d'animaux par Caniroute ainsi que des taxes foncières aux locataires : 7 564,36 €.

Concernant le chapitre des produits exceptionnels d'un montant de 159 687,86 €, il correspond :

- au produit de la cession de 3 terrains situés ZA du Pressoir à Cherré d'un montant total de 104 025 €,
- au reversement par le Conseil départemental des fonds non consommés au titre des PPD pour 55 000 €,
- à des remboursements divers (sinistre, contentieux avec des gens du voyage, trop versé, ...).

Le chapitre R 042 – Opérations d'ordre entre sections comptabilise l'amortissement des subventions perçues pour la construction de la plateforme bois, d'un bâtiment relais et de l'OPAH.

Par ailleurs, des titres ont été comptabilisés au chapitre R 013 – Atténuations de charges pour un montant de 27 504,49 € ce qui correspond aux remboursements des cotisations pour des agents en détachement, en arrêt maladie et en congé maternité.



## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	3 079 027,80 €
Recettes	<u>2 904 874,33 €</u>
Résultat de l'exercice 2017	- 174 153,47 €
Résultat N-1	<u>- 310 416,84 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/17	- 484 570,31 €

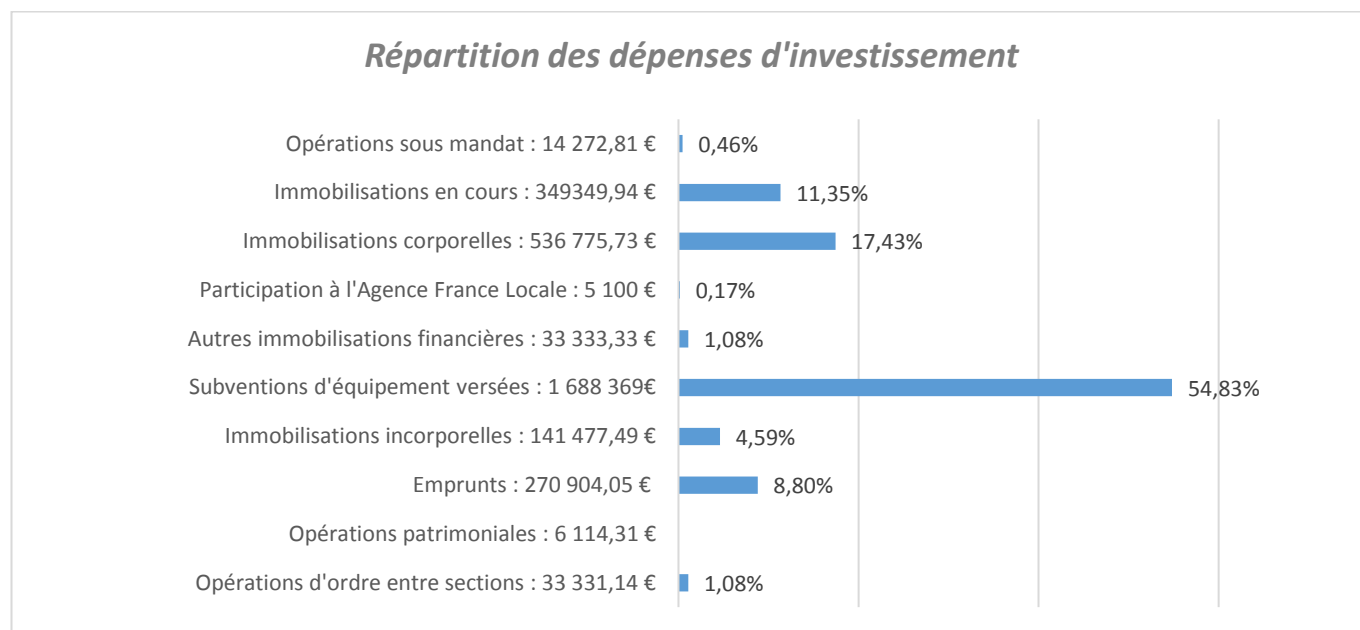
### LES DEPENSES

		BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	310 417,00 €		0,16 €
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre sections	40 772,00 €	33 331,14 €	7 440,86 €
chapitre D 041	Opérations d'ordre patrimoniales	6 115,00 €	6 114,31 €	0,69 €
chapitre D 020	Dépenses imprévues	165 000,00 €		165 000,00 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	300 935,00 €	270 904,05 €	30 030,95 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	701 825,00 €	141 477,49 €	560 347,51 €
chapitre D 204	Subventions d'équipement versées	2 390 261,00 €	1 688 369,00 €	701 892,00 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	1 215 650,00 €	536 775,73 €	678 874,27 €
chapitre D 23	Immobilisations en cours	1 392 990,00 €	349 349,94 €	1 043 640,06 €
chapitre D 26	Participations et créances rattachées à des participations	5 100,00 €	5 100,00 €	0,00 €
chapitre D 27	Autres immobilisations financières	178 128,00 €	33 333,33 €	144 794,67 €
chapitre D 45	Construction RAM à Tuffé	793 499,00 €	14 272,81 €	779 226,19 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>7 500 692,00 €</b>	<b>3 079 027,80 €</b>	<b>4 411 247,36 €</b>

### LES RECETTES

		BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	1 909 867,00 €		1 909 867,00 €
chapitre R 040	Opérations d'ordre entre sections	413 986,00 €	522 119,08 €	-108 133,08 €
chapitre R 041	Opérations d'ordre patrimoniales	6 115,00 €	6 114,31 €	0,69 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	692 773,00 €	488 164,50 €	204 608,50 €
chapitre R 13	Subventions d'investissement	1 376 396,00 €	578 290,88 €	798 105,12 €
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées	2 300 000,00 €	1 301 139,92 €	998 860,08 €
chapitre R 20	Immobilisations corporelles	0,00 €	3 490,08 €	-3 490,08 €
chapitre R 27	Autres immobilisations financières	5 555,00 €	5 555,56 €	-0,56 €
chapitre D 45	Construction RAM à Tuffé	796 000,00 €		796 000,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>7 500 692,00 €</b>	<b>2 904 874,33 €</b>	<b>4 595 817,67 €</b>

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Les subventions d'équipement versées (chapitre D 204) représentent une part conséquente des dépenses d'investissement de la Communauté de communes à savoir 54,83 % des dépenses totales. A ce chapitre, on retrouve le versement au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique pour 1 460 500 € relatif au déploiement de la fibre optique pour la première tranche, les fonds de concours pour 226 169 € ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 1 700 € pour l'achat d'un ordinateur portable destiné à l'Office de tourisme de La Ferté-Bernard.

Des immobilisations corporelles (chapitre D 21) ont également été comptabilisées pour :

- l'acquisition de locaux pour la Communauté de communes .....382 418,24 €
- l'acquisition de terrains situés ZA du Pressoir à Cherré en vue de leur revente.....108 134,89 €
- l'acquisition de matériels divers dont une autolaveuse  
pour la salle de sports du Luart .....19 179,44 €
- l'acquisition d'un terrain pour la construction du bâtiment relais.....16 456,66 €
- l'acquisition d'œuvres pour La Laverie ..... 3 050,00 €
- l'acquisition de matériel informatique et de mobilier pour la CCHS ..... 4 008,90 €
- l'acquisition de matériel informatique pour le RAM.....1 380,00 €
- l'acquisition de matériel informatique et de mobilier pour le service  
instruction du droit des sols (recrutement d'un 4<sup>ème</sup> instructeur au 01/04/17) .....2 147,60 €

Les immobilisations en cours correspondent aux différents travaux réalisés par la CCHS en 2017 à savoir :

- le solde de la construction du bâtiment blanc pour 58 128,85 €,
- l'extension du bâtiment blanc ICOFOR pour 215 753,94 €,
- les frais relatifs à la construction d'un RAM à Tuffé pour 11 215,04 €,
- les frais relatifs à la réhabilitation du bâtiment CGMP de Tuffé Val de la Chéronne pour 11 258 €,
- le déploiement d'un nouveau standard téléphonique à l'Office de Tourisme de La Ferté-Bernard pour 3 939,24 €,
- la création d'une canalisation sur la ZA du Valmer à Cherré pour 34 530 €,
- les frais inhérents à la signalisation des bâtiments communautaires pour un montant total de 14 524,87 €.

Le solde d'un montant de 1 043 640,06 € correspond essentiellement aux crédits inhérents :

- à la construction d'un RAM à Tuffé pour 443 784,96 €,
- à la réhabilitation du bâtiment CGMP à Tuffé Val de la Chéronne pour 281 742 €
- à la création d'un bassin de rétention à Tuffé Val de la Chéronne pour 192 000 €,
- à divers travaux dans les salles de sport, à la résidence d'artiste de Prévelles, etc.

Les emprunts au chapitre 16 s'élèvent à 270 904,05 €, ce qui correspond au remboursement du capital au titre de l'exercice pour les emprunts souscrits par la CCHS.

Au chapitre D 20 – Immobilisations incorporelles, un certain nombre de dépenses a été enregistré notamment :

- l'assistance technique pour l'élaboration ou les modifications des PLU de Beillé, Cherré, Tuffé, Duneau, Cherreau, Le Luart : .....20 333,42 €
- le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.....96 180,88 €
- le transfert vers un serveur externalisé du logiciel Ixbus..... 8 625,00 €
- le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels Segilog (comptabilité), SEIFEL (gestion des aires d'accueil), R'ADS (urbanisme) et Geide-Pro : ..... 11 936,29 €
- l'acquisition de licences et d'antivirus pour l'ensemble du parc informatique .....3 261,90 €
- la création d'un logo pour le Centre culturel de La Laverie..... 708,00 €
- l'acquisition de certificats électroniques..... 432,00 €.

Le solde d'un montant de 560 347,51 € correspond notamment aux crédits inhérents :

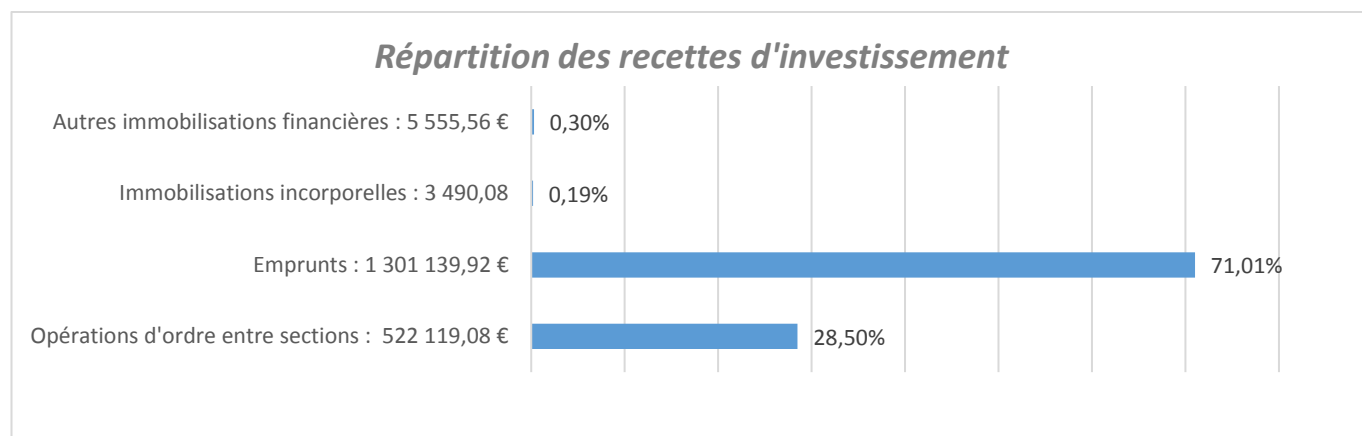
- à l'assistance technique pour l'élaboration du PLUI (437 819,12 €) et pour l'élaboration des PLU des communes (69 666,58 €),
- à l'étude pour la rénovation des piscines à La Ferté-Bernard (35 000 €),
- à une réserve de 5 000 €,
- au solde du compte Concessions et droits similaires pour 12 861,81 €.

Le chapitre D 26 enregistre l'apport complémentaire de 5 100 € versée à l'Agence France Locale du fait de l'élargissement du périmètre de l'Huisne Sarthoise.

Par ailleurs, la Communauté de communes a repris la cession sur la SECOS que la ville de La Ferté-Bernard possédait. Cette dernière est comptabilisée au chapitre D 27 pour un montant de 33 333,33 €.

Au chapitre D 45 figure les frais incombant à la commune de Tuffé Val de la Chéronne concernant la construction d'un bâtiment pour l'ALSH de Tuffé et le RAM communautaire.

## **LES RECETTES D'INVESTISSEMENT**



Les recettes émises s'élèvent à 2 904 874,33 € et se décomposent de la façon suivante :

- ⇒ les recettes purement budgétaires (elles ne génèrent aucun mouvement de trésorerie) :
- |  |              |   |                     |
|--|--------------|---|---------------------|
| - les amortissements des immobilisations (chapitre R 040) .....            | 413 984,19 € | } | <b>989 548,23 €</b> |
| - la sortie du patrimoine de 3 terrains suite à leur cession .....         | 108 134,89 € |   |                     |
| - les écritures liées à la mise à jour du patrimoine (chapitre R041) ..... | 6 114,31 €   |   |                     |
| - l'excédent brut de fonctionnement capitalisé .....                       | 461 314,84 € |   |                     |

⇒ les recettes génératrices de trésorerie (elles financent les investissements de la CCHS) :

- les subventions perçues au titre de :

* l'OPAH (régularisation suite erreur d'imputation en 2016	21 082,68 €	}	<b>578 290,88 €</b>
* l'acquisition de l'hôtel communautaire (Région)	288 000,00 €		
* l'extension du bâtiment ICOFOR (CPER)	43 427,70 €		
* la construction d'un bâtiment relais (CPER)	186 352,00 €		
* PLU intercommunal	36 250,00 €		
* transformation de la ZPPAUP en AVAP à La Ferté-Bernard	3 178,50 €		
- le FCTVA .....	26 849,66 €		
- l'emprunt souscrit auprès de l'Agence France Locale .....	1 300 000,00 €		
- le remboursement par le cabinet Dewailly (PLU Cherré).....	3 490,08 €		
- la cession de la créance de La Ferté-Bernard auprès de la SECOS.....	5 555,56 €		
- les dépôts de garantie (Icofor et INEO) .....	1 139,92 €		

L'emprunt a été souscrit auprès de l'Agence France Locale pour financer la première tranche des travaux pour le déploiement de la fibre optique.

Du fait de la loi NOTRe, la Communauté de communes a repris la cession auprès de la SECOS détenue par la commune de La Ferté-Bernard relative au bâtiment situé rue Robert Surmont à La Ferté-Bernard ce qui explique l'émission d'un titre pour 5 555,56 €.

D'autres subventions sont à percevoir. Cependant, un décalage existe entre l'envoi du dossier pour mise en paiement et la perception réelle des fonds. Ces produits sont comptabilisés dans les Restes à réaliser 2017 (cf. page suivante).

## LES RESTES A REALISER 2017

Compte	Libellé de l'Opération	Dépenses	Recettes	Fonction
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
458101	<b>Opération sous mandat - dépense / Construction du RAM à Tuffé</b>	<b>779 226,00</b>		64 - Crèches et garderies
202	<b>Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre</b>	<b>392 950,00</b>		
	PLUI	360 342,00		810 - Services communs
	PLU des communes	32 608,00		810 - Services communs
2051	<b>Concessions, droits similaires</b>	<b>591,00</b>		020 - Administration générale
2041412	<b>Subventions versées aux communes - Bâtiments et installations</b>	<b>513 121,00</b>		020 - Administration générale
2161	<b>Œuvres et objets d'arts</b>	<b>2 000,00</b>		312 - Arts plastiques et autres activités artistiques
2188	<b>Autres immobilisations corporelles</b>	<b>1 096,00</b>		
		395,00		525 - Autres services
		701,00		020 - Administration générale
2313	<b>Immobilisations corporelles en cours - Constructions</b>	<b>54 007,00</b>		
	Opération 3315 - Construction d'un bâtiment blanc	7 111,00		90 - Développement économique
	Opération 3416 - Construction RAM à Tuffé Val de la Chéronne	41 354,00		64 - Crèches et garderies
	Opération 3516 - Extension bâtiment blanc (Icofor)	4 092,00		90 - Développement économique
	Opération 3717 - Réaménagement bâtiment ex CGMP	1 450,00		90 - Développement économique
2315	<b>Installations, matériel et outillages techniques</b>	<b>9 600,00</b>		
	Opération 3616 - Création d'un bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé	9 600,00		90 - Développement économique
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>1 752 591,00</b>		

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
458201	<b>Opération sous mandat - recette / Construction du RAM à Tuffé</b>		<b>796 000,00</b>	64 - Crèches et garderies
10222	<b>FCTVA</b>		<b>38 269,00</b>	01 - Opérations non ventilables
1311	<b>Subventions d'équipement transférable - Etat et établissements nationaux</b>		<b>284 673,00</b>	
	DRAC pour la transformation de la ZPPAUP en AVAP de La Ferté-Bernard		5 374,00	810 - Services communs
	DETR pour le PLUI		68 250,00	810 - Services communs
	Opération 3315 - Construction d'un bâtiment blanc (Nautil)		34 037,00	90 - Développement économique
	Opération 3516 - Extension bâtiment blanc (Icofor)		21 012,00	90 - Développement économique
	Opération 3717 - Réaménagement bâtiment ex CGMP		156 000,00	90 - Développement économique
1318	<b>Autres subventions</b>		<b>280 880,00</b>	
	Opération 3416 - Construction RAM à Tuffé Val de la Chéronne		280 880,00	64 - Crèches et garderies
1331	<b>DETR - Equipement transférable</b>		156 000,00	
	Opération 3717 - Réaménagement ex bâtiment CGMP		156 000,00	90 - Développement économique
1341	<b>DETR - Equipement non transférable</b>		64 000,00	
	Opération 3616 - Création d'un bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé Val de la Chéronne		64 000,00	90 - Développement économique
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>1 619 822,00</b>	

Résultat d'investissement cumulé au 31/12/17.....	- 484 570,31 €
Dépenses – Restes à réaliser .....	1 752 591,00 €
Recettes – Restes à réaliser.....	1 619 822,00 €
Résultat après restes à réaliser 2017 .....	- 617 339,31 €

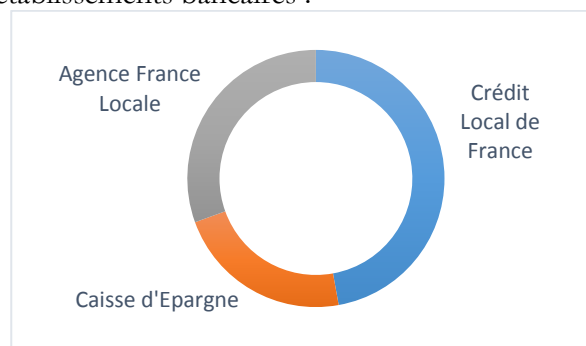
## LA DETTE

Au printemps 2017, la Communauté de communes a souscrit un nouvel emprunt pour financer la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux pour le déploiement de la fibre optique. Cet emprunt d'un montant de 1 300 000 euros a été contracté auprès de l'Agence France Locale, société publique détenue par des collectivités territoriales dont la vocation est de proposer des prêts bancaires à ses membres.

### La répartition de la dette auprès des établissements prêteurs

Les emprunts en cours de la CCHS sont répartis auprès de 3 établissements bancaires :

- le Crédit Local de France : montant emprunté pour 2 008 630 € soit 47 % de la dette,
- la Caisse d'Épargne pour 950 000 € soit 22 % de la dette
- et l'Agence France Locale pour 1 300 000 € soit 31 % de la dette.



Tous les prêts sont à taux fixe.

PRETEUR	MONTANT EMPRUNTE	DATE PRÊT	DUREE (année)	TAUX	PERIODICITE	DATE DERNIERE ECHEANCE
Crédit Local de France	609 796 €	01/12/1998	20	5,44%	annuelle	01/12/2018
Crédit Local de France	1 398 834 €	14/12/2000	19	6,10%	annuelle	01/02/2020
Caisse d'Épargne	950 000 €	25/12/2009	15	3,77%	trimestrielle	25/12/2024
Agence France Locale	1 300 000 €	24/04/2017	10	0,89%	trimestrielle	26/04/2027

### Le coût de la dette

	Au 01/01/2015	Au 01/01/16	Au 01/01/17	Au 01/01/18*
Encours de la dette :	1 492 663,30 €	1 304 377,93 €	1 106 198,32 €	2 135 294,27 €
Taux moyen :	5,10%	5,10%	5,10%	4,05%
Durée moyenne :	18,0	18,0	18,0	16,0
Durée résiduelle moyenne :	6,67	5,67	4,67	5,00

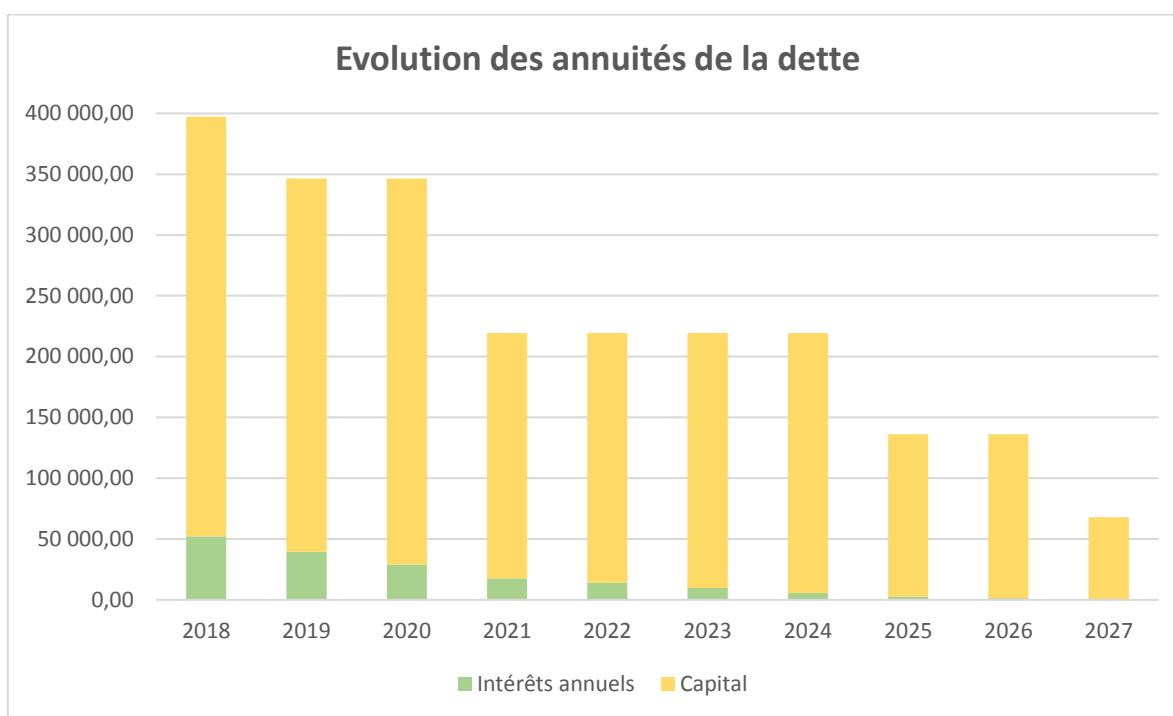
\* hors intégration de la dette du SMPAD au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et hors emprunt RAMPE

L'encours de la dette par habitant est de 72,12 € par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2018 contre 37,24 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la capacité de désendettement de la CCHS s'élève à 9,83 années. Cela correspond à la durée nécessaire à la collectivité pour rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement brut. Les seuils d'alerte sont au-delà de 8.

### L'évolution de la dette

Les charges d'emprunt vont évoluer dans le courant de l'année 2018 du fait du nouvel emprunt souscrit en 2017 ainsi que la reprise par l'Huisne Sarthoise des 2 emprunts du SMPAD. Par ailleurs, la Communauté de communes devra probablement recourir à de nouveaux emprunts pour le financement de certaines opérations (seconde tranche de la fibre optique, acquisition de bâtiments dans le cadre du transfert de la compétence développement économique)



## LES INDICATEURS FINANCIERS

### Capacité d'autofinancement

↳ <b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-132 997,78</b>
↳ Dotations aux amortissements (C 68)	413 984,19
↳ Reprise sur amortissements (C 78)	
↳ Différences sur réalisations positives reprises au compte de résultat (C 676)	
↳ Différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat (C 776)	4 109,89
↳ Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C 675)	108 134,89
↳ Produits des cessions (C 775)	104 025,00
↳ Quote-part des subventions virées au résultat de l'exercice (C 777)	29 221,25
<b>CAF BRUTE</b>	<b>251 765,16</b>

**Le montant de la CAF permet de couvrir 76 % du remboursement des emprunts :**

↳ à savoir, le remboursement des emprunts :	Intérêts	58 297,51 €	}	329 201,56 €
	Capital	270 904,05 €		

## ☰ Coefficient d'autofinancement courant

↳ Dépenses de fonctionnement	10 294 686,00 €
↳ Opérations d'ordre (C 67 + C 68)	- 21 083,68 €
↳ Remboursement de la dette en capital (C1641)	+ 270 904,05 €
<b>Total</b>	<b>10 544 506,37 €</b>
↳ Produits réels de fonctionnement	/ 10 490 789,00 €
<b>Coefficient d'autofinancement courant</b>	<b>1,01</b>

**Le seuil d'alerte est à 1.** Lorsque le ratio est supérieur à 1, la collectivité ne peut plus autofinancer ses investissements et doit recourir à de nouveaux emprunts par exemple, ou encore conduire une politique de restriction budgétaire, réduisant les possibilités de la collectivité à se développer.

Cependant, la lecture de ce ratio doit s'inscrire dans la durée et ne peut conduire en tant que tel à des conclusions hâtives. En effet, cette année, le CAC est défavorable pour l'Huisne Sarthoise uniquement en raison des opérations de désensibilisation de l'emprunt toxique du SMPAD qui a conduit la Communauté de communes à augmenter sa participation jusqu'à plus de 800 000 € contre des montants plus faibles les années passées (entre 250 000 € et 500 000 €).



# LE BUDGET ANNEXE – ORDURES MENAGERES

Dépenses	2 542 205,00 €
Recettes	<u>2 543 362,00 €</u>
Résultat de l'exercice 2017	1 157,00 €
Résultat N-1	<u>8 704,20 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/17	9 861,20 €

## LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	893 318,00 €	893 318,00 €	0,00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1 648 887,00 €	1 648 887,00 €	0,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>2 542 205,00 €</b>	<b>2 542 205,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Les chapitres D 011 (participation à la collecte et au traitement des ordures ménagères) et D 65 (participation au fonctionnement du syndicat) enregistrent la participation au SMIRGEOMES pour un montant total de 2 542 205 € pour 2017 contre 2 201 466 € pour 2016 soit une augmentation de 15,47 % qui s'explique principalement par l'arrivée des 9 nouvelles communes.

## LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	8 704,00 €		-0,20 €
chapitre R 73	Impôts et taxes	1 874 791,00 €	1 884 652,00 €	-9 861,00 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	658 710,00 €	658 710,00 €	0,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>2 542 205,00 €</b>	<b>2 543 362,00 €</b>	<b>-9 861,20 €</b>

Les impôts et taxes correspondent à la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Quant au chapitre R 77 – Produits exceptionnels, il enregistre la participation du budget général à la collecte et au traitement des ordures ménagères.

Conformément à la délibération n°13-04-2017-022 prise en conseil communautaire le 13 avril 2017, la clé de répartition concernant la participation au SMIRGEOMES est de 74 % pour la TEOM et 26 % pour la Communauté de communes.

# LE BUDGET ANNEXE – SPANC

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	5 844,83 €
Recettes	<u>3 145,80 €</u>
Résultat de l'exercice 2017	- 2 699,03 €
Résultat N-1	<u>679,62 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/17	- 2 019,41 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	2 400,00 €	2 400,00 €	0,00 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	25 786,00 €	405,08 €	25 380,92 €
chapitre D 68	Dotations aux amortissements et provisions	3 041,00 €	3 039,75 €	1,25 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>31 227,00 €</b>	<b>5 844,83 €</b>	<b>25 382,17 €</b>

Dans le cadre de l'extension du périmètre de la CCHS au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de communes a eu recours au cabinet GETUDES pour l'harmonisation des pratiques en matière d'assainissement non collectif (un contrat avec la Saur et un contrat avec Veolia). Par ailleurs, deux agents de la Communauté de communes sont en charge des dossiers SPANC : l'un pour la partie administrative et l'autre pour les aspects techniques. Dans ce contexte, des frais de personnel sont affectés au budget annexe SPANC via le chapitre D 012.

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	680,00 €		0,38 €
chapitre R 70	Vente de prestations de services	3 736,00 €	3 145,80 €	590,20 €
chapitre R 74	Subventions d'exploitation	26 811,00 €		26 811,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>31 227,00 €</b>	<b>3 145,80 €</b>	<b>27 401,58 €</b>

Au chapitre R 70, ont été comptabilisées les surtaxes perçues au titre des contrôles de bon diagnostic réalisés en 2017 (versement sous forme d'acomptes de la part de la SAUR). Par ailleurs, des crédits budgétaires sont prévus au chapitre R 74 pour la participation de l'Agence de l'Eau versée pour chaque dossier traité dans le cadre de l'OPAH ainsi qu'une participation du budget général pour régler le recours au cabinet GETUDES.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

La Communauté de communes intervient en qu'organisme mandataire des participations financières de l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en matière d'assainissement non collectif (délibération n°26-11-2016-014 du 26/11/2016). L'Agence de l'Eau apporte une subvention de 60 % du montant (étude et travaux) plafonnée à 8 500 € TTC soit 5 100 € au total par installation. La section d'investissement du budget SPANC enregistre les flux correspondants.

Dépenses	0 €
Recettes	<u>0 €</u>
Résultat de l'exercice 2017	0 €
Résultat N-1	<u>0 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/17	0 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre D 45	Opération sous mandat	540 600,00 €		540 600,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>540 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>540 600,00 €</b>

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre D 45	Opérations sous mandat	540 600,00 €		540 600,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>540 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>540 600,00 €</b>

Aux chapitres R 45 et D 45, aucune opération a été comptabilisée en 2017.

# LE BUDGET ANNEXE – ZA SCEAUX SUR HUISNE

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	314 751,26 €
Recettes	<u>319 999,66 €</u>
Résultat de l'exercice 2017	5 248,40 €
Résultat N-1	<u>- 5 299,39 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/17	- 50,99€

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre D 002	Résultat de fonctionnement reporté	5 300,00 €		0,61 €
chapitre D 011	Charges à caractère général	8 099,00 €	4 841,20 €	3 257,80 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	178 522,00 €		178 522,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre sections	309 910,00 €	309 909,85 €	0,15 €
chapitre D 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	650,00 €		650,00 €
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	1,00 €	0,21 €	0,79 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>502 482,00 €</b>	<b>314 751,26 €</b>	<b>182 431,35 €</b>

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre R 042	Opérations d'ordre entre sections	323 310,00 €	319 745,62 €	3 564,38 €
chapitre R 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	650,00 €		650,00 €
chapitre R 70	Produits des services et du domaine	163 258,00 €		163 258,00 €
chapitre R 74	Dotations et participations	14 999,00 €		14 999,00 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	265,00 €	254,04 €	10,96 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>502 482,00 €</b>	<b>319 999,66 €</b>	<b>182 482,34 €</b>

La section de fonctionnement enregistre :

- ↳ en dépenses pour un montant total de 4 841,20 € les frais généraux (électricité et entretien des espaces verts) ainsi qu'une régularisation de TVA pour 0,21 €,
- ↳ en recettes, le fermage concernant le terrain mis à disposition d'agriculteurs au chapitre R 75.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	319 745,62 €
Recettes	<u>309 909,85 €</u>
Résultat de l'exercice 2017	- 9 835,77 €
Résultat N-1	<u>- 309 909,85 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/17	- 319 745,62 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre D 001	Solde d'exécution d'investissement reporté	309 910,00 €		0,15 €
chapitre D 040	Opérations d'ordre entre sections	323 310,00 €	319 745,62 €	3 564,38 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>633 220,00 €</b>	<b>319 745,62 €</b>	<b>3 564,53 €</b>

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	178 522,00 €		178 522,00 €
chapitre R 040	Opérations d'ordre entre sections	309 910,00 €	309 909,85 €	0,15 €
chapitre R 016	Emprunts et dettes assimilées	144 788,00 €		144 788,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>633 220,00 €</b>	<b>309 909,85 €</b>	<b>323 310,15 €</b>

La section d'investissement sert exclusivement à établir la gestion des stocks de terrains (prise en compte des frais d'aménagement de la zone pour augmenter la valeur des stocks et diminution des stocks lors de la vente de terrains...).

# LE BUDGET ANNEXE – URBANISME

Ce budget annexe est financé en totalité par les redevances des communes utilisatrices du service soit 28 communes hors du territoire de l'Huisne Sarthoise.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	105 690,24 €
Recettes	<u>115 463,70 €</u>
Résultat de l'exercice 2017	9 773,46 €
Résultat N-1	<u>6 850,04 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/17	16 623,50 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	16 808,00 €	14 028,82 €	2 779,18 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	98 000,00 €	88 634,62 €	9 365,38 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	6 712,00 €		6 712,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre sections	3 027,00 €	3 026,80 €	0,20 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>124 547,00 €</b>	<b>105 690,24 €</b>	<b>18 856,56 €</b>

Les principales dépenses de ce budget annexe correspondent aux charges de personnel pour les « agents instructeurs » (chapitre D 012) et aux frais de fonctionnement du service (chapitre D 011).

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	6 850,00 €		-0,04 €
chapitre R 70	Produits des services et domaines	117 697,00 €	115 463,70 €	2 233,30 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>124 547,00 €</b>	<b>115 463,70 €</b>	<b>2 233,26 €</b>

Le chapitre R 70 enregistre les redevances des communes, ce qui représente pour 2017 un montant total de 115 463,70 € (3,30 € par habitant) contre 84 621,90 € en 2016 (9 nouvelles communes ont souscrit un contrat avec l'Huisne Sarthoise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017).

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	<u>5 860,80 €</u>
Résultat de l'exercice 2017	5 860,80 €
Résultat N-1	<u>- 2 833,61 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/17	3 027,19 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre D 001	Résultat d'investissement reporté	2 834,00 €		0,39 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	2 234,00 €		2 234,00 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	8 095,00 €		8 095,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>13 163,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 329,39 €</b>

Aucune dépense n'a été réalisée en investissement en 2017.

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	6 712,00 €		6 712,00 €
chapitre R 040	Opérations d'ordre entre sections	3 027,00 €	3 026,80 €	0,20 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 424,00 €	2 834,00 €	590,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>13 163,00 €</b>	<b>5 860,80 €</b>	<b>7 302,20 €</b>

Concernant les crédits inscrits au chapitre R 040, il s'agit de l'amortissement des intégrations de PLU dans le logiciel.

Concernant le chapitre R 10, il s'agit de l'excédent brut de fonctionnement qui a permis de couvrir le déficit d'investissement cumulé au 31/12/16.

# LE BUDGET ANNEXE – RAM

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	110 748,28 €
Recettes	<u>115 662,62 €</u>
Résultat de l'exercice 2017	4 914,34 €
Résultat N-1	<u>5 677,95 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/17	10 592,29 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre D 011	Charges à caractère général	22 972,00 €	18 244,84 €	4 727,16 €
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	88 990,00 €	87 891,17 €	1 098,83 €
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	1 814,00 €		1 814,00 €
chapitre D 042	Opérations d'ordre entre sections	4 446,00 €	4 445,84 €	0,16 €
chapitre D 66	Charges financières	167,00 €	166,43 €	0,57 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>118 389,00 €</b>	<b>110 748,28 €</b>	<b>7 640,72 €</b>

Les chapitres D 011 et D 012 enregistrent respectivement les frais de fonctionnement du RAM ainsi que les salaires. Les charges financières au chapitre D 66 correspondent aux intérêts d'emprunt souscrit auprès de la MSA (emprunt repris par la CCHS dans le cadre de la prise de compétence RAM).

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	5 678,00 €		0,05 €
chapitre R 74	Subventions d'exploitation	112 711,00 €	115 662,62 €	-2 951,62 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>118 389,00 €</b>	<b>115 662,62 €</b>	<b>-2 951,57 €</b>

Le Relais d'Assistants Maternels est principalement financé par :

- la Caisse d'Allocations Familiales via le dispositif de Contrat Enfance Jeunesse (versement d'un acompte au titre de 2017 et du solde de 2016 pour un montant total de 75 662,62 €),
- le budget général pour un montant de 40 000 €.



## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	8 980,96 €
Recettes	<u>6 764,80 €</u>
Résultat de l'exercice 2017	- 2 216,16 €
Résultat N-1	<u>545,30 €</u>
Résultat cumulé au 31/12/17	- 1 670,86 €

### LES DEPENSES

Code	Libellé	BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	4 120,00 €	4 119,64 €	0,36 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	5 054,00 €	4 861,32 €	192,68 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	700,00 €		700,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>9 874,00 €</b>	<b>8 980,96 €</b>	<b>893,04 €</b>

Les dépenses d'investissement réalisées en 2017 correspondent à l'acquisition d'un logiciel métier « Aiga » ainsi qu'à l'échéance d'emprunt.

### LES RECETTES

Code	Libellé	BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre R 001	Résultat d'investissement reporté	546,00 €		0,70 €
chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	1 814,00 €		1 814,00 €
chapitre R 040	Opérations d'ordre entre sections	4 446,00 €	4 445,84 €	0,16 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	586,00 €		586,00 €
chapitre R 13	Subventions d'investissement	2 482,00 €	2 318,96 €	163,04 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>9 874,00 €</b>	<b>6 764,80 €</b>	<b>2 563,90 €</b>

Les recettes sont liées à l'amortissement des investissements antérieurs (chapitre R 040) et au versement d'une subvention de la CAF pour l'acquisition du logiciel «Aiga ».

### ⇒ LES RESTES A REALISER 2017

N° compte	Intitulé	Montant
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
	Néant	
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
10222	FCTVA	521,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>521,00</b>

Résultat d'investissement cumulé au 31/12/17 .....	- 1 670,86 €
⇒ Dépenses – Restes à réaliser.....	0,00 €
Recettes – Restes à réaliser.....	<u>521,00 €</u>
Résultat après restes à réaliser 2017 .....	- 1 149,86 €

# LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2018

## LES RECETTES

### LES IMPOTS

Promulguée le 30 décembre 2017, la Loi de Finances pour 2018 annonce une revalorisation des valeurs locatives de 1,24 % basée dorénavant sur l'indice des prix à la consommation harmonisée (en 2017, la revalorisation s'élevait à 0,4 %).

Par conséquent, les recettes fiscales 2018 à taux constants s'établiraient de la façon suivante :

	PRODUIT FISCAL 2017			PREVISIONNEL 2018		
	Bases	Taux	Montants	Bases	Taux constants	Montants
Taxe foncière sur le bâti	31 549 637	2,48%	782 431 €	Calcul sur les bases 2017 + 1,24%	2,48%	792 133 €
Taxe foncière sur le non bâti	2 928 078	4,11%	120 344 €		4,11%	121 836 €
Taxe d'habitation	29 056 731	3,61%	1 048 948 €		3,61%	1 061 955 €
CFE	17 188 726	20,57%	3 535 721 €		20,57%	3 579 564 €
CVAE			2 255 787 €			2 322 382 €
			<b>7 743 231 €</b>			<b>7 877 870 €</b>
Taxe additionnelle sur le foncier non bâti	171 626	27,43%	47 077 €			47 077 €
Rôles supplémentaires			9 104 €			
TASCOM			452 068 €			452 068 €
IFER			211 986 €			211 986 €
			<b>8 463 466 €</b>			<b>8 589 001 €</b>

**Gain potentiel (hors rôles) 125 535 €**

Le produit fiscal devrait augmenter en 2018 de 125 535 €.

Par ailleurs, la Communauté de communes percevra la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) pour compenser la perte des recettes liée à la réforme de la TP. Les services fiscaux ont notifié à la CCHS les montants provisoires desdites dotations soit :

- FNGIR : + 102 020 € (montant identique en 2017)
- et DCRTP : + 85 995 € (montant identique en 2017).

Cependant, la loi de finances de l'année a prévu la diminution de 10 % de la DCRTP soit une perte potentielle maximale pour la CCHS de 8 600 € et la suppression de la Dotation Unique des Compensations spécifiques à la TP soit 2 555 €. En conséquence, la CCHS perdrait pour 2018 11 155 €.

La loi de finances prévoit également une stabilisation des allocations compensatrices de fiscalité directe locale pour cette année soit une recette de 31 607 €.

### LES DOTATIONS

La Communauté de communes perçoit au titre des recettes non fiscales la Dotation Globale de Fonctionnement qui se décline en :

- ⇒ Dotation d'intercommunalité,
- ⇒ Dotation de compensation des groupements de communes.

Cette dotation a fortement baissé au fil des années en raison de la contribution au redressement des finances publiques. Cependant, le changement de régime fiscal en 2017 a créé un effet trompe l'œil en majorant la DGF des reversements effectués aux communes. Toutefois, suite à cette évolution du régime fiscal, un nouveau calcul des dotations sur la base de taux moyens nationaux a favorisé la Communauté de communes.

Pour 2018, la DGF de la Communauté de communes va connaître une croissance de 284 298 € (simulation AMF) en raison du classement de notre EPCI à la DGF bonifiée. En effet, selon l'article L. 5214-23-1 du Code général des collectivités territoriales, sont éligibles à la DGF bonifiée, les Communautés de communes dotées de la FPU et exerçant huit compétences sur douze dans la liste :

**1° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;**

**2° En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; à compter du 1er janvier 2018, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ;**

**2° bis Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;**

**3° Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire (uniquement pour les voies connexes ou annexes aux zones d'activité) ;**

**4° Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;**

4° bis En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

**5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;**

**6° En matière de développement et d'aménagement sportif de l'espace communautaire : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire.**

7° En matière d'assainissement : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif ;

**8° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;**

9° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

10° Eau.

Par arrêté préfectoral du 29 décembre 2017, la Préfecture de la Sarthe a constaté l'éligibilité de l'Huisne Sarthoise à la DGF bonifiée. Cependant, ce classement est revu chaque année et donc, cette recette est incertaine pour les exercices futurs.

Enfin, il est à noter que les chiffres définitifs des dotations seront communiqués prochainement à la Communauté de communes.

## LE FPIC

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
FPIC pour l'ensemble intercommunal (€)	-48 703	-89 022	-202 148	-274 852	- 473 808	- 333 647
Part pour l'EPCI (€)	-14 712	- 28 898	- 49 347	- 67 393	- 117 596	- 118 994
Montant au niveau national (€)	150 millions	360 millions	570 millions	780 millions	1 Milliard	1 Milliard

Depuis 2012, l'ensemble intercommunal contribue au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

Pour 2018, et selon l'article 163 de la loi de finances, le montant du prélèvement-reversement du FPIC de l'ensemble intercommunal restera au même niveau qu'en 2017.

## LES PARTICIPATIONS

De par ses compétences statutaires, la Communauté de communes participe au financement d'un certain nombre d'organismes.

### ⇒ SMPAD

L'analyse du compte administratif 2017 pour le SMPAD est la suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	793 907,42 €	418 821,15 €
Recettes	1 003 159,72 €	511 774,20 €
<b>Résultat exercice</b>	<b>209 252,30 €</b>	<b>122 953,05 €</b>
Résultat reporté N-1	738 291,84 €	375 770,63 €
<b>Résultat cumulé au 31/12/17</b>	<b>947 544,14 €</b>	<b>498 723,68 €</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### ↳ DEPENSES

		BP 2017	Compte administratif	Solde
<b>chapitre D 011</b>	Charges à caractère général	243 864,00 €	180 061,24 €	63 802,76 €
<b>chapitre D 012</b>	Charges de personnel	7 000,00 €	6 325,20 €	674,80 €
<b>chapitre D 023</b>	Virement à la section d'investissement	432 391,00 €		432 391,00 €
<b>chapitre D 042</b>	Opérations d'ordre	215 909,00 €	230 927,99 €	-15 018,99 €
<b>chapitre D 65</b>	Autres charges de gestion courante	484,00 €	482,01 €	1,99 €
<b>chapitre D 66</b>	Charges financières	405 000,00 €	376 110,98 €	28 889,02 €
<b>chapitre D 67</b>	Charges exceptionnelles	512 507,00 €		512 507,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 817 155,00 €</b>	<b>793 907,42 €</b>	<b>1 023 247,58 €</b>

Le solde d'un montant de 1 023 247,58 € correspond essentiellement au virement de la section d'investissement, à la réserve enregistrée au chapitre des Charges exceptionnelles ainsi qu'au solde du chapitre des Charges à caractère général.

## ↳ RECETTES

		BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	738 291,00 €		-0,84 €
chapitre R 70	Produit des services	12 000,00 €	14 733,33 €	-2 733,33 €
chapitre R 74	Dotations et participations	926 864,00 €	833 030,39 €	93 833,61 €
chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	140 000,00 €	140 000,00 €	0,00 €
chapitre R 77	Produits exceptionnels	0,00 €	15 396,00 €	-15 396,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>1 817 155,00 €</b>	<b>1 003 159,72 €</b>	<b>75 703,44 €</b>

Ces recettes proviennent notamment :

- de la participation du budget général..... 833 030,39 €
- des loyers du bâtiment industriel des Ajeux (BOSCH AUTOMOTIVE) ..... 140 000,00 €
- du produit de la cession de terrains à la CCHS (construction bâtiment relais) .....15 396,00 €
- de la refacturation des taxes foncières à BOSCH .....14 733,33 €.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

## ↳ DEPENSES

		BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre D 041	Opérations patrimoniales	6 768,00 €	6 767,20 €	0,80 €
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	271 000,00 €	270 532,97 €	467,03 €
chapitre D 20	Immobilisations incorporelles	12 750,00 €	4 957,00 €	7 793,00 €
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	510 850,00 €	6 156,17 €	504 693,83 €
chapitre D 23	Immobilisations en cours	585 700,00	130 407,81 €	455 292,19 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>1 387 068,00 €</b>	<b>418 821,15 €</b>	<b>968 246,85 €</b>

Le solde des dépenses d'investissement non consommées correspond :

- ☑ au solde des comptes « Frais d'étude » et « Concessions et droits similaires »,
- ☑ à une réserve pour l'achat de nouveaux terrains au Coutier,
- ☑ à des travaux non réalisés sur les zones comme le prolongement de la voirie, la viabilisation d'une parcelle, la réalisation d'une plateforme, etc.

## ↳ RECETTES

		BP 2017	Compte administratif	Solde
chapitre R 001	Résultat d'investissement reporté	375 770,00 €		-0,63 €
chapitre R 021	Virement à la section de fonctionn <sup>t</sup>	432 391,00 €		432 391,00 €
chapitre R 024	Produit des cessions	117 230,00 €		117 230,00 €
chapitre R 040	Opérations d'ordre de transfert	215 909,00 €	230 927,99 €	-15 018,99 €
chapitre R 041	Opérations d'ordre patrimoniale	6 768,00 €	6 767,20 €	0,80 €
chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	4 000,00 €		4 000,00 €
chapitre R 13	Subventions d'investissement	205 000,00 €	274 000,00 €	-69 000,00 €
chapitre R 16	Emprunts et dettes assimilées	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
chapitre R 23	Immobilisations en cours	0,00 €	79,01 €	-79,01 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>1 387 068,00 €</b>	<b>541 774,20 €</b>	<b>469 523,17 €</b>

Au chapitre R 13 est comptabilisée la participation du Département pour 274 000 € et au R 16 la caution de Bosch pour la location d'un bâtiment.

## LA DETTE

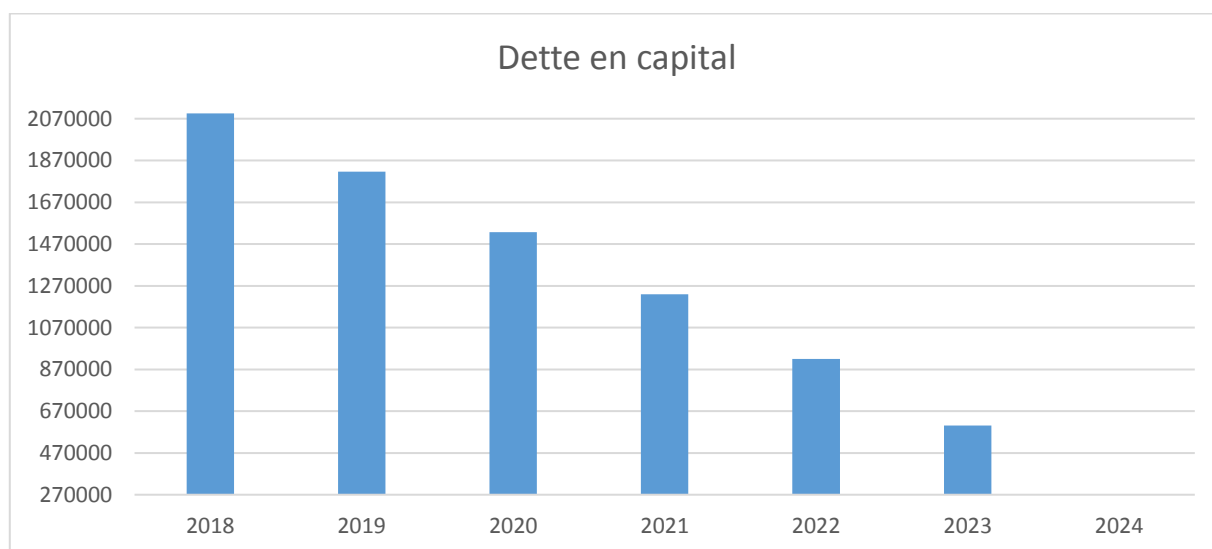
Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la dette du SMPAD était composée de 2 prêts souscrits auprès du Crédit Local de France pour un montant total emprunté de 4 457 358,97 €.

PRETEUR	MONTANT EMPRUNTE	DATE	DUREE (années)	TAUX	PERIODICITE	DATE ECHEANCE
17 Crédit Local de France	3 037 358,97 €	01/01/2007	18	3,89%	annuelle	01/01/2024
19 Crédit Local de France	1 420 000 €	01/05/2009	15	4,51%	trimestrielle	01/02/2024
4 457 358,97 €						

Dans le courant de l'année, le SMPAD a désensibilisé un emprunt toxique afin de transférer un endettement sain à la CCHS lors de la dissolution du syndicat.

PRETEUR	MONTANT EMPRUNTE	DATE PRÊT	DUREE (en année)	TAUX	PERIODICITE	DATE ECHEANCE
35 Crédit Local de France	1 503 499 €	01/11/2017	6	0,25%	annuelle	01/01/2024
19 Crédit Local de France	1 420 000 €	01/05/2009	15	4,51%	trimestrielle	01/02/2024
2 923 499 €						

### Evolution de la dette



Le taux d'endettement pour le SMPAD s'élève à 4,92 années en 2017 contre 7,5 années en 2016. Cela correspond à la durée nécessaire à la collectivité pour rembourser la totalité du capital de sa dette si elle y consacrait tout son autofinancement brut.

## LES RESTES A REALISER 2017

Suite à sa dissolution, les restes à réaliser du SMPAD seront intégrés dans le budget 2018 de la Communauté de communes.

Compte	Libellé de l'Opération	Dépenses	Recettes	Fonction SMPAD	Fonction dans le budget CCHS
--------	------------------------	----------	----------	----------------	------------------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
2031	Frais d'étude	3 030,00		020 - Administration générale	90 - Développement économique
2111	Terrains nus	3 352,00		020 - Administration générale	90 - Développement économique
2313	Immobilisation en cours - Constructions	1 227,00		020 - Administration générale	90 - Développement économique
2315	Installations matériel et outillage techniques	44 230,00		020 - Administration générale	90 - Développement économique
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>51 839,00</b>			

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
10222	FCTVA		4 000,00	01 - Opérations non ventilables	
<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>4 000,00</b>		

Par délibération n°12-12-2017-014 du 12 décembre 2017, la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise a acté la dissolution du SMPAD à compter du 31 décembre 2017.

De ce fait, l'actif (trésorerie, ...) et le passif (emprunts, ...) du SMPAD vont être intégrés par la CCHS courant 2018. L'arrêté préfectoral du 2 mars 2018 relatif à la dissolution du SMPAD a été reçu par les services de la CCHS le 19 mars ce qui devrait permettre de finaliser dans les prochains mois la dissolution du SMPAD du point de vue comptable et juridique.

### ⇒ SMPAEBGHS

Pour mémoire, le Syndicat Mixte du Parc d'Activités Economiques Brières Gesnois – Huisne Sarthoise a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ce syndicat a pour objet la réalisation d'études de faisabilité, l'acquisition de terrains, l'aménagement, la promotion et la commercialisation d'un parc d'activités économiques situé à la sortie autoroutière Beillé - La Chapelle Saint Rémy – Connerré.

Au cours de l'année 2014, l'étude de faisabilité technico-financière de la future zone d'activités économiques a été menée à son terme. Une nouvelle étude a été réalisée dans le courant de l'année 2015 sur l'impact en termes budgétaires et financiers pour les Communautés de communes du Pays des Brières et du Gesnois et de l'Huisne Sarthoise.

Pour l'année 2018, compte tenu des aléas et incertitudes rencontrés jusqu'alors sur la réalisation de la sortie autoroutière notamment quant à son calendrier, le Bureau de la CCHS a émis le souhait d'attendre le démarrage concret des travaux avant de prendre une quelconque décision en matière d'aménagement de l'espace. Cette position sera évoquée lors du débat sur les orientations budgétaires de ce syndicat qui aura lieu le 28 mars 2018.

## ⇒ SMANS

Par arrêté préfectoral en date du 28 novembre 2013, l'EPCI est compétent en matière d'aménagement numérique. Dans cet objectif, l'Huisne Sarthoise adhère au Syndicat Mixte d'Aménagement Numérique de la Sarthe.

Au titre de 2017, la Communauté des communes a versé une participation de 12 403,20 € à savoir 0,40 € par habitant.

Pour 2018, le montant devrait légèrement diminuer du fait de la baisse de la population de référence. Ainsi, la cotisation réelle pour la participation aux frais de fonctionnement du Syndicat devrait être de 12 305,20 € (soit 30 763 habitants x 0,40 € - dans l'hypothèse du maintien du coût par habitant)

A ce montant, il faut ajouter le coût prévisionnel de la seconde tranche de déploiement de la fibre optique soit 1 500 000 euros.

## ⇒ SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS

La participation au SDIS au titre de l'année 2018 continue de décroître.

Ainsi, pour 2018, elle s'élève à 525 791 € :

- soit une diminution de 0,19 % par rapport à l'année précédente,
- ce qui représente un coût par habitant de 17,76 € (population totale au 01/01/17 : 29 608 habitants).

## ⇒ SMIRGEOMES

En 2018, la participation de la Communauté de communes sera de 2 520 342 € soit une diminution de 0,86 % (- 21 863 €) par rapport à 2017.

📁 En 2017, la compétence ordures ménagères était basée sur un double financement :

- par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- par une participation du budget général selon un ratio 74 % (taxe) – 26 % (budget général).

Pour 2018, la commission Déchets ménagers et le Bureau ont émis un avis favorable pour la diminution de la prise en charge par le budget général du coût des Ordures ménagères.

Dans ces conditions, la répartition serait la suivante :

Contribution 2018 au SMIRGEOMES	2 520 342,00 €
Résultat N-1	9 861,20 €
<b>TOTAL A FINANCER</b>	<b>2 510 480,80 €</b>
Participation du Budget général CCHS (18%)	451 886,54 €
TEOM (82%)	2 058 594,26 €



## ⇒ **LA LAVERIE**

Le Centre culturel de La Laverie est un établissement public à caractère industriel et commercial relevant de la compétence de la Communauté de communes qui lui alloue un complément de prix.

Le Conseil d'administration s'est réuni le 6 mars dernier pour adopter son budget. Selon les premières orientations et le Compte administratif 2017, il devrait être demandé à la Communauté de communes de participer pour un montant identique à l'an passé, soit 150 000 € se répartissant en :

- ↳ un versement de 146 000 € au titre de la participation de la CCHS pour le fonctionnement de la structure,
- ↳ un crédit de 4 000 € pour l'acquisition d'œuvres d'artistes exposant, crédit géré en direct par la CCHS.

## ⇒ **L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME « ENTRE MAINE ET PERCHE »**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de communes exerce la compétence « promotion du tourisme dont la création des offices de tourisme ».

L'association Office de Tourisme de La Ferté-Bernard exerce pour le compte de la Communauté de communes cette compétence.

Au titre de 2018, la Communauté de communes devrait verser une subvention de l'ordre de 145 000 € à l'association.

Par ailleurs, la CCHS reversera à l'association 90 % du produit de la taxe de séjour collectée (le solde sera reversé au Département) et participera le cas échéant, aux investissements nécessaires au fonctionnement de cette structure.

## ⇒ **LE PAYS DU PERCHE SARTHOIS**

La procédure budgétaire 2018 du Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois est actuellement en cours avec une présentation du DOB le 14 mars 2018 et le vote du budget le 4 avril prochain.

Pour 2018, la cotisation par habitant devrait être maintenue à 3 € comme les quatre dernières années ce qui fait une participation de 86 472 € (28 824 habitants x 3 €) pour la CCHS soit une diminution de 0,35 % par rapport à 2017.

## ⇒ **LA MISSION LOCALE SARTHE NORD**

L'Huisne Sarthoise est statutairement compétente pour participer à la PAIO qui a fusionné avec d'autres structures pour devenir la Mission Locale pour le Nord Sarthe.

Pour 2018, la Mission Locale a décidé de maintenir la cotisation par habitant à 1,10 € soit une subvention de l'ordre de 32 568,80 €.

## ⇒ **PARTICIPATIONS DIVERSES**

Par ailleurs, la Communauté de communes va continuer son partenariat avec d'autres organismes tels que :

- le CAUE (2 368,64 €),
- l'Assemblée des Communautés de France (3 116,93 €),
- l'Association des Maires de Sarthe (1 698,09 €),
- l'Association Lesour Soulbieu (400 €),
- Initiative Sarthe (environ 8 700 €).

Courant 2018, d'autres participations seront appelées auprès de la Communauté de communes, notamment en matière de GEMAPI.

## LES EFFECTIFS

La loi NOTRe fait obligation aux EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant une commune de 3 500 habitants de présenter la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Concernant les avantages en nature et le temps de travail, la CCHS n'a pas initié de chantier en la matière en 2017. A ce jour, tous les agents travaillent sur une base hebdomadaire de 37 heures 30, ce qui leur ouvre droit à 12 jours d'ARTT. La refonte du protocole ARTT qui date de 2001 reste toujours une priorité.

Par ailleurs, chaque agent peut bénéficier d'une participation à la prévoyance invalidité et à la mutuelle dans les conditions fixées par délibérations du Conseil communautaire.

Concernant la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel et rémunérations, l'évolution sur les 4 dernières années est la suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2017/2016
Charges de personnel	375 176 €	397 776 €	546 189 €	707 811 €	808 745 €	↗ 14,26%

Outre les traditionnels avancements d'échelons et de grades, pour 2017, il est à noter :

- le renforcement du service instructeur avec un quatrième instructeur depuis début avril,
- le recours à une archiviste pendant 5 mois,
- le recours à un agent contractuel pour une mission de 3 mois relative au balisage des sentiers de randonnée.

Pour 2018, les charges de personnel devraient avoisiner les 815 000 € correspondant :

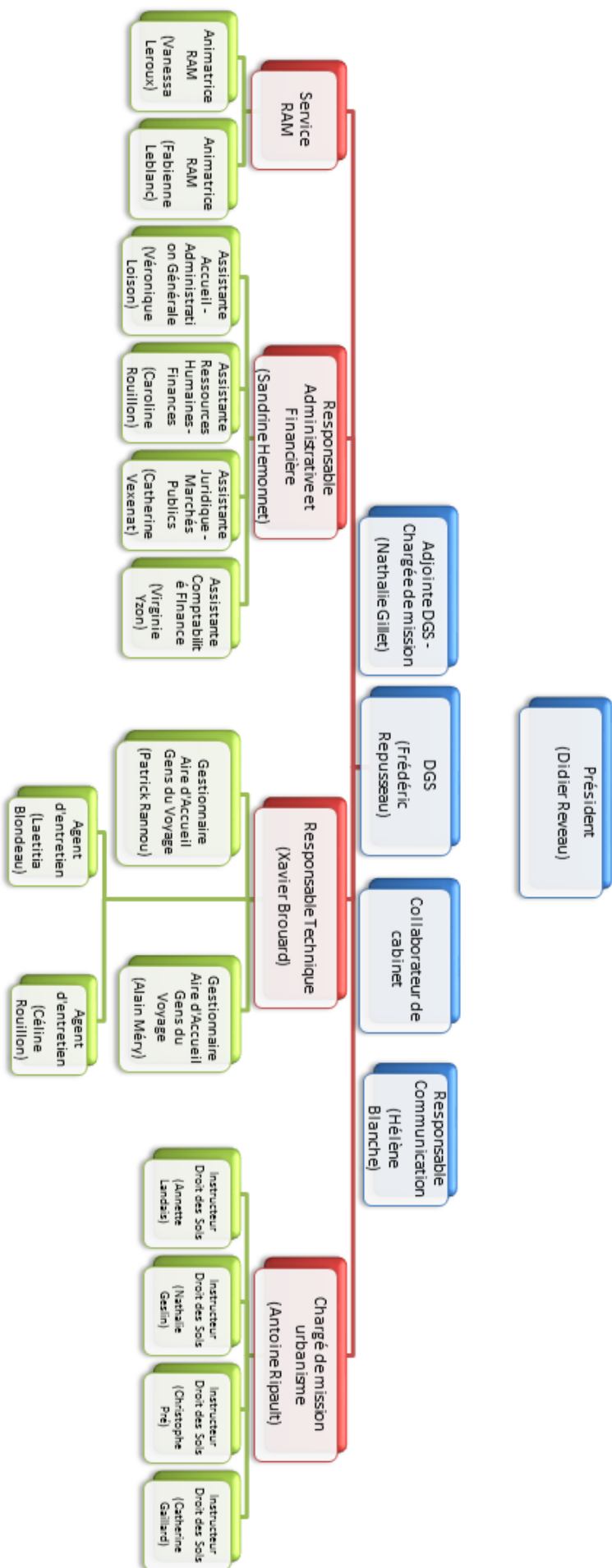
- au recrutement d'un agent contractuel pendant le congé maternité d'un agent du RAM,
- au départ d'un instructeur du droit des sols à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018,
- au départ en retraite d'un gestionnaire des aires d'accueil des gens du voyage à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018,
- au recours à un agent contractuel en remplacement d'un agent en arrêt maladie,
- aux avancements d'échelon du Directeur Général des Services, de l'adjointe, de l'éducatrice de jeunes enfants, de l'assistante ressources humaines – finances, de l'assistante Accueil – administration générale et de l'agent d'entretien.

Concernant les avancements de grade, cinq agents vont en bénéficier courant 2018 à savoir un gestionnaire des aires d'accueil, l'assistante comptabilité-finances, l'assistante ressources humaines - finances, l'assistante Accueil – administration générale et la responsable administrative et financière.

Le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> mars 2018 est le suivant :

EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet (temps de travail hebdomadaire moyen)	Fondement
<b><u>Emplois fonctionnels</u></b>					
DGS de 20 000 à 40 000 habitants	A	1	1		
<b><u>Emplois de cabinet</u></b>					
Collaborateur de cabinet	A	1	0		Article 110 de la loi n°84-53 du 26/01/1984
<b><u>Administratifs</u></b>					
Attaché territorial hors classe	A	1	1		
Directeur territorial	A	1	0		
Attaché territorial	A	2	1		
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	0		
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1		
Rédacteur	B	1	0		
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	1		
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	2		
Adjoint administratif territorial	C	1	1		
<b><u>Techniques</u></b>					
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1		
Agent de maîtrise principal	C	1	1		
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0		
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0	5 heures	
Adjoint technique territorial	C	2	2		
Adjoint technique territorial	C	1	1	5 heures	
<b><u>Urbanisme</u></b>					
Attaché territorial	A	1	1		Article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 – CCD de 3 ans à compter du 01/10/2014 – IB 588
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2		
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0		
Adjoint administratif territorial	C	1	1		
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1		
<b><u>Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants</u></b>					
Educateur principal de jeunes enfants	B	1	1		
Educateur de jeunes enfants	B	1	0		
Assistant socio-éducatif	B	1	1		

Organigramme au 1<sup>er</sup> mars 2018



## LES PROJETS

Pour 2018, la Communauté de communes concentrera son action sur :

- la finalisation du transfert de la compétence développement économique (convention de gestion, cessions de patrimoine, etc.),
- la finalisation du transfert de la compétence tourisme,
- la poursuite du suivi animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- l'avancement de la démarche PLU intercommunal,
- la finalisation du diagnostic agricole du territoire,
- la réalisation de l'étude sur le développement économique dans le cadre du PLU intercommunal,
- la préparation du transfert de la compétence GEMAPI dans le cadre de la loi NOTRe,
- la construction d'un bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé,
- le transfert des piscines fertaises et leur réhabilitation,
- la poursuite de travaux en matière de fibre optique (2<sup>ème</sup> tranche),
- la construction de l'antenne RAM à Tuffé Val de la Chéronne,
- la finalisation de la dissolution du SMPAD par l'effet de la loi NOTRe,
- la préparation de la construction d'un atelier relais,
- la mise en œuvre du schéma de mutualisation,
- la poursuite des procédures d'urbanisme communales.

## LES REFLEXIONS

Diverses réflexions vont pouvoir être poursuivies ou lancées en 2018 :

- ↳ une concernant la réalisation du SCOT,
- ↳ une concernant la préfiguration du transfert des piscines fertaises et de leur réhabilitation,
- ↳ une concernant la restructuration des locaux du Centre culturel de la Laverie et l'adjonction des activités école de musique, danse, théâtre et activités artistiques.
- ↳ une concernant une éventuelle prise de participation au capital de la SECOS.

## LE SCHEMA DE MUTUALISATION

La Communauté de communes a engagé la réflexion sur le Schéma de mutualisation courant 2015. Dans cet objectif, elle a retenu le Cabinet KPMG pour l'assister dans l'élaboration de ce document.

Dans ce contexte, les élus de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise ont entamé une concertation sur la mutualisation des services dans un contexte général de consolidation des coopérations entre les collectivités du territoire.

Sur le plan de la méthode, ce schéma a reposé sur un diagnostic qui a permis aux élus et aux techniciens d'identifier des enjeux, des points de vigilance et des pistes d'action.

Au niveau des enjeux, il en a été relevé quatre :

- Enjeu 1 : Envisager une mutualisation progressive et « à la carte », permettant d'identifier des priorités dans le temps et de préserver la liberté de chacun.
- Enjeu 2 : Concilier le développement des expertises sur le territoire à la polyvalence actuelle des agents.
- Enjeu 3 : Réaliser des économies, ou tout du moins, ne pas générer de coûts supplémentaires.
- Enjeu 4 : Penser une meilleure organisation du travail afin d'apporter un gain de temps, une sécurisation et des perspectives d'évolution aux agents.

Au niveau des points de vigilance, cinq points ont été identifiés :

- Garantir un maintien du lien de proximité avec la population et les élus, partout où cela est utile, comme gage de réactivité au quotidien.
- Prendre conscience que les besoins peuvent varier en fonction de la taille de la commune et évaluer les projets de mutualisation à cet égard.
- Ne pas susciter des attentes en termes de services, il ressort à l'issue des entretiens avec les acteurs locaux que la ruralité est un choix.
- Au-delà des déclarations d'intention, il est nécessaire d'être attentif à la mise en œuvre.
- Arbitrer entre projets de mutualisation et maintien de l'emploi local (ex. groupement de commande).

Au niveau du plan d'actions, différentes actions ont été identifiées avec des degrés d'urgence variables selon les besoins du territoire :

- Thématique « Commande publique » : Gestion des marchés publics et groupements de commandes (plateforme d'échanges, logiciels marchés, etc.) : actions considérées comme très prioritaires,
- Thématique « Ressources humaines » : Formation, paie, gestion de carrière, mise en réseau (recensement besoins de formation, gestion de carrière, etc.) : actions considérées comme prioritaires sauf pour la gestion de la paie.
- Thématique « Informatique » : Groupement d'achats et appui technique : actions considérées comme non prioritaires.
- Thématique « Finances / Comptabilité / Dossiers de subventions » : Sur le volet financier aucune action prioritaire et sur la plateforme d'échange en matière de subventions : action non prioritaire.
- Thématique « Restauration scolaire » : actions prioritaires en matière de groupements d'achats et développement de circuits courts.
- Thématique « Agent de prévention » : Coordination formations en la matière et mutualisation d'un agent de prévention : actions prioritaires.
- Thématique « Services techniques » : Partage de matériel (action prioritaire), groupement d'achats (actions non prioritaires), ingénierie technique en matière de bâtiment et voirie (actions non prioritaires).

Toutes les communes sauf 4 ont délibéré favorablement sur le projet de schéma. Aussi, le Conseil communautaire a validé le projet de Schéma de mutualisation lors de la séance du 24 septembre 2017.

Sur cette base, un compte rendu de l'état d'avancement de ce schéma sera réalisé chaque année lors du DOB.

2018 sera consacrée à l'intégration des neuf nouvelles communes et au déploiement des premières mesures de mutualisation.

# LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PROPOSEES POUR 2018

## LES ORIENTATIONS 2018

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il convient de procéder à plusieurs arbitrages à savoir :

### ➤ L'évolution de la fiscalité

Le Conseil communautaire doit se positionner sur la majoration ou le maintien des taux concernant les contributions directes sachant que les bases locatives doivent augmenter de 1,24 % (*la revalorisation des bases locatives est égale au taux de variation entre novembre N-2 et novembre N-1 de l'indice des prix à la consommation harmonisé – loi de finances 2018*).

Pour votre information, voici les derniers comparatifs de taux (*donnés 2016*) :

Taux des impôts locaux	Taux d'imposition (%)			
	CCHS	Département	Région	France
Taxe d'habitation	3,61	4,28	5,52	5,18
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2,48	3,28	3,89	4,71
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	4,11	6,25	7,02	12,69
Cotisation foncière des entreprises				
<i>au titre de la fiscalité additionnelle</i>	2,61	2,88	3,77	5,69
<i>au titre d'une FPZ</i>	19,42	21,36	21,95	22,03
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	8,23	8,23	14,10	11,27

NOTA : ces ratios ne prennent pas en compte le passage en FPU du fait de leur ancienneté (données n-2) et ne peuvent constituer une référence utile en matière de fiscalité économique.

### ➤ La reconduction des fonds de concours

Le Conseil communautaire doit se positionner sur la reconduction de cette politique de soutien auprès des communes du territoire pour leurs investissements ainsi que sur le montant consacré. Le Bureau communautaire préconise la reconduction de ces fonds de concours à hauteur de 375 000 € pour 2018.

## LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

A l'occasion du DOB, les collectivités territoriales ont également l'obligation de se positionner sur leurs engagements pluriannuels.

Par conséquent, pour l'exercice 2018, il est proposé la reconduction des opérations pluriannuelles déjà inscrites du fait des demandes contractuelles sollicitées essentiellement dans le domaine économique et de l'aménagement du territoire :

- ↳ la commercialisation des terrains de l'espace économique communautaire VAL ACTIV situé à Sceaux sur Huisne,
- ↳ le projet de la zone intracommunautaire Brières Gesnois – Huisne Sarthoise,
- ↳ le déploiement de la fibre optique sur le territoire,
- ↳ l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Par ailleurs, pour l'année 2018, il est envisagé de recourir à l'emprunt pour financer :

- ↳ le déploiement de la fibre optique,
- ↳ les cessions de biens dans le cadre du développement économique.